

Circonscriptions électorales—Loi

l'attribution d'un comté, laissant ainsi un réservoir suffisant pour conserver le comté de Rivière-du-Loup—Témiscouata.

Et il va sans dire que ce genre de découpage—le député de Kamouraska (M. Dionne) l'a signalé—peut entraîner des levées de boucliers, des disputes de clochers, alors que nous avons dans cette région, en particulier, tellement besoin de mettre toutes nos énergies en commun pour le développement d'un territoire qui connaît une hémorragie constante de toute sa jeunesse à 95 p. 100 en moyenne et de sa population adulte la plus active, d'un territoire qui souffre d'un sentiment d'aliénation sur le plan socio-économique considérable et qui a besoin par ce fait même d'une représentation la plus adéquate possible. Et l'on pense devoir retrancher une circonscription, lorsqu'en suivant la loi on est capable de la maintenir.

Je fais part respectueusement à MM. les commissaires de cette nécessité de faire cette révision. Il ne faudra pas pour autant que Kamouraska et Rivière-du-Loup, qui forment les deux circonscriptions qui donnent lieu maintenant à la nouvelle circonscription de Kamouraska, se sentent à ce point frustrées et aient un sentiment d'aliénation qui paralyserait les efforts communs pour mettre leurs énergies ensemble au développement de cette région du pays. Je crois qu'il est possible, et on l'a fait au sein du Grand Portage dans les Commissions scolaires, on l'a également fait dans des mouvements de développement régional, je crois qu'il est possible de travailler de concert pour nous aider les uns les autres. Et il faudrait au-delà des frontières de circonscriptions arbitraires non représentatives ne pas développer un sentiment d'aliénation qui détruirait les énergies, le dynamisme du milieu, mais de travailler au bien-être des nôtres.

Et je suggérerais aux honorables commissaires, s'ils devaient en venir à cette conclusion, pour qu'il y ait une bonne identification, aucune chance possible de confondre les comtés provinciaux et les circonscriptions fédérales, qu'on ajoute, tout en conservant le nom historique de la circonscription de Kamouraska, le nom de Rivière-du-Loup, ce qui formera à ce moment-là la circonscription de Rivière-du-Loup—Kamouraska. Je suis sûr que mon honorable collègue souscrira à ce projet.

● (2200)

M. Pierre De Bané (Matane): Monsieur le président, je suis très heureux de participer à ce débat sur les nouvelles frontières des circonscriptions fédérales.

Monsieur le président, je déplore le fait que, à cause des mauvaises communications dans l'est du Québec, la population n'ait pas pu participer réellement à ce débat. Très peu de gens ont été au courant de cette loi fédérale qui exige que tous les 10 ans des juges se mettent au travail et décident d'une nouvelle carte électorale, et je dirais même plus, des membres de conseils municipaux, des autorités municipales elles-mêmes n'étaient pas au courant.

Cela étant dit, je voudrais quand même féliciter les commissaires qui ont travaillé, et je vois que dans leur dernière version, celle qui a été déposée il y a un mois, il y a un progrès énorme comparativement à la première ébauche qui date d'il y a trois ans, et également à celle qui a été déposée en juin l'an dernier.

Je voudrais maintenant faire quelques observations, la première, au sujet du fait qu'une partie de la vallée de la Matapédia, qui est dans la circonscription de Matane, soit Causapsal et les environs, irait dans Bonaventure. Là-dessus, monsieur le président, je voudrais lire un télégramme que j'ai reçu des organismes suivants: La ville de Causapsal, le Comité administratif du Conseil du comté de Mata-

pédia, la paroisse Saint-Jacques-le-Majeur de Causapsal, la paroisse Saint-Raphaël d'Albertville, la municipalité de Saint-Edmond, la municipalité de Sainte-Florence, la municipalité de Sainte-Marguerite, La Jeune Chambre de Causapsal et La Chambre de commerce de Causapsal. Ce télégramme se lit comme il suit:

La présente est pour vous faire part de notre opinion concernant la délimitation des comtés de Matane et Bonaventure. Nos interventions sont tardives parce que la diffusion des informations est très mauvaise dans notre région; ainsi la très grande majorité des citoyens concernés par la présente n'a pas été mise au courant de cette question.

Considérant que la vallée de la Matapédia constitue une entité humaine et géographique très caractéristique et très différente de celle du comté de Bonaventure.

Considérant que les citoyens des municipalités: la ville de Causapsal, les municipalités de Saint-Jacques-le-Majeur-de-Causapsal, de Saint-Raphaël-d'Albertville, de Saint-Edmond, de Sainte-Florence et de Sainte-Marguerite; font normalement affaire vers le haut du comté, dans les villes de Matane et Rimouski et qu'ils n'ont à peu près aucune relation d'affaires avec le comté actuel de Bonaventure.

Considérant qu'entre le comté de Matane actuel et celui de Bonaventure, il y a des zones inhabitées d'au-delà de vingt-cinq (25) milles, ce qui n'encourage guère les communications.

Considérant que notre région, la vallée de la Matapédia, qui est une des pires du point de vue économique, au Canada, serait encore une fois désavantagée en ayant à transiger avec un plus grand nombre de députés.

Considérant que dans les régions rurales, il est extrêmement rare sinon unique qu'on ait séparé un village de sa paroisse (Lac-au-Saumon et Saint-Edmond), c'est-à-dire le village dans le comté de Matane et la paroisse dans celui de Bonaventure.

Considérant que notre région a déjà perdu son comté, le comté de Matapédia, et qu'il ne faudrait pas s'en servir comme d'une zone «bouche-trou», car lors de la dernière délimitation, on a utilisé le haut de la vallée pour compléter le comté de Rimouski, cette fois-ci, on ramène cette partie dans le comté de Matane et on utilise le bas de la vallée pour compléter le comté de Bonaventure.

Pour ces raisons, nous vous faisons part de notre désaccord profond avec la proposition actuelle de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales et nous vous demandons d'intervenir en notre nom pour faire changer cette situation, afin que la vallée de la Matapédia reste incluse dans le comté de Matane.

Et j'ai lu au début le nom des municipalités qui m'ont envoyé ce télégramme.

Je dois dire, monsieur le président, que je suis en parfait accord là-dessus, et j'appuie de la façon la plus ferme possible les représentations de la vallée de la Matapédia. Je pourrais évidemment ajouter à cet argument que la population de cette partie de la vallée de la Matapédia fait bien plus affaire avec le haut de la circonscription qu'avec la circonscription de Bonaventure.

Entre Causapsal et la première ville de la circonscription de Bonaventure, soit Carleton, il y a 80 milles de distance. C'est loin et les services sont nuls. Lorsque les gens descendent dans la vallée c'est pour aller à Campbellton au Nouveau-Brunswick. C'est malheureux mais, par contre, de Causapsal à Matane il n'y a que 50 milles.

Quant à l'autre extrémité de ma circonscription qu'on veut amputer, soit la région de Cap-Chat, compte tenu, monsieur le président, que la Commission a elle-même déclaré qu'elle a essayé de réunir dans la même circonscription électorale des gens qui ont les mêmes affinités, les mêmes besoins, la même communauté d'intérêts, je ne comprends pas comment Cap-Chat de nouveau quitte la circonscription de Matane pour aller dans celle de Gaspé.

Je vous rappelle que les enfants de Les Méchins vont aller à l'école de la polyvalente de Cap-Chat, et que les gens de Les Méchins, par exemple, font affaire autant à Cap-Chat qu'à Matane, que Cap-Chat sert une bonne partie de la population de la circonscription de Matane, comme centre extrêmement important.